

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 16 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, M. LAATIRISS, MMES ETE, TAWAB KEBAY, M. TROADEC, MME BELLAMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, GAMIETTE, SOILHI, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RAMI, MABANZA, GIBERT, M. BENDIAB, MME COMMISSIONE, MM BINOIS, OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. NDOMBELE REPRÉSENTÉ PAR M. TROADEC, M. QAROUACH REPRÉSENTÉ PAR M. LAATIRISS, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR M. BOUKANTAR, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR MME TAWAB KEBAY, MME DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR MME OGBI, M. WILLAUME REPRÉSENTÉ PAR M. OUKBI, M. GAUBIER REPRÉSENTÉ PAR MME GIBERT

ABSENTS EXCUSÉS : M. ZERKAL, MMES GRENOUILLAT, RENKLICAY, HERGAUX, LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 23

DÉLIBÉRATION DEL-2014-0162 : MOTION POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT PALESTINIEN ET L'INSTAURATION D'UNE PAIX JUSTE ET DURABLE EN PALESTINE

Considérant que l'Assemblée nationale a adopté le 2 décembre une proposition de résolution demandant au gouvernement français de reconnaître l'État palestinien ;

Considérant que cette résolution, qui constate « l'échec des tentatives de relance du processus de paix » depuis 1991 entre Israéliens et Palestiniens et relève « la poursuite illégale de la colonisation dans les territoires palestiniens », affirme également « l'urgente nécessité d'aboutir à un règlement définitif du conflit » avec l'établissement d'un État palestinien aux côtés d'Israël « sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem pour capitale de ces deux États » ;

Considérant que le 11 décembre dernier, le Sénat a voté à son tour une résolution demandant la reconnaissance de l'État de Palestine par la France et « une reprise sans délai » des négociations israélo-palestiniennes ;

Considérant que si ces déclarations n'ont pas de valeur juridique contraignante, elles rejoignent néanmoins une démarche qui se généralise en Europe puisque le premier ministre suédois, Stefan Löfven annonçait, le 3 octobre, la reconnaissance par le Royaume de Suède de l'État de Palestine et que le 13 octobre, la Chambre des communes du Royaume-Uni enjoignait le gouvernement britannique à faire de même, suivi par les gouvernements irlandais et espagnol ;

Considérant que ces démarches politiques interviennent à un moment crucial de blocage manifeste du processus de paix, échec qui s'est notamment traduit par le conflit meurtrier perpétré cet été à Gaza et la mort du ministre palestinien, Mr Ziad Abou Ein le 10 décembre en Cisjordanie;

Considérant qu'en effet la reconnaissance de l'État de Palestine constitue le premier pas d'une relation d'égal à égal entre Israéliens et Palestiniens et la condition de l'ouverture de véritables négociations ;

Le Conseil Municipal :

Approuve les termes des résolutions adoptées par les deux chambres du Parlement français et **exprime** son engagement total et sans faille en faveur d'une paix juste et durable dans cette région du monde et de toutes les initiatives qui peuvent y concourir ;

Estime que la paix ne peut se construire que dans le respect du droit international et des résolutions de l'ONU et qu'à cet égard, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies doit assumer son devoir de protection à l'égard des Israéliens comme des palestiniens et faire respecter l'ensemble de leurs droits ;

Exige en conséquence :

- Le retrait immédiat des troupes israéliennes des territoires occupés ;
- La reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien et l'application des résolutions des Nations unies permettant la coexistence pacifique de deux États dans les frontières reconnues de 1967 ;
- La levée du blocus de la bande de Gaza et l'arrêt de la colonisation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est ;

Demande au gouvernement français de s'appuyer sur les résolutions adoptées par l'Assemblée nationale et le Sénat pour reconnaître officiellement l'État de Palestine et pour jouer un rôle actif afin que la justice internationale s'impose, en soutenant notamment la commission d'enquête missionnée par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU et en soutenant les démarches entreprises par l'Autorité palestinienne auprès de la cour pénale internationale ;

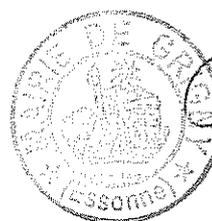
Exige de l'Union Européenne qu'elle s'engage à faire appliquer ces orientations ;

Considère enfin que la résolution politique de la question israélo-palestinienne nécessite la libération de tous les prisonniers politiques, et exige notamment celle de Marwan Barghouti, l'une des figures emblématiques de la lutte du peuple palestinien pour la reconnaissance de ses droits.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO



Vote pour : 29

Vote contre : 1

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 18 décembre 2014
Transmis en Sous Préfecture le*

19 DEC. 2014